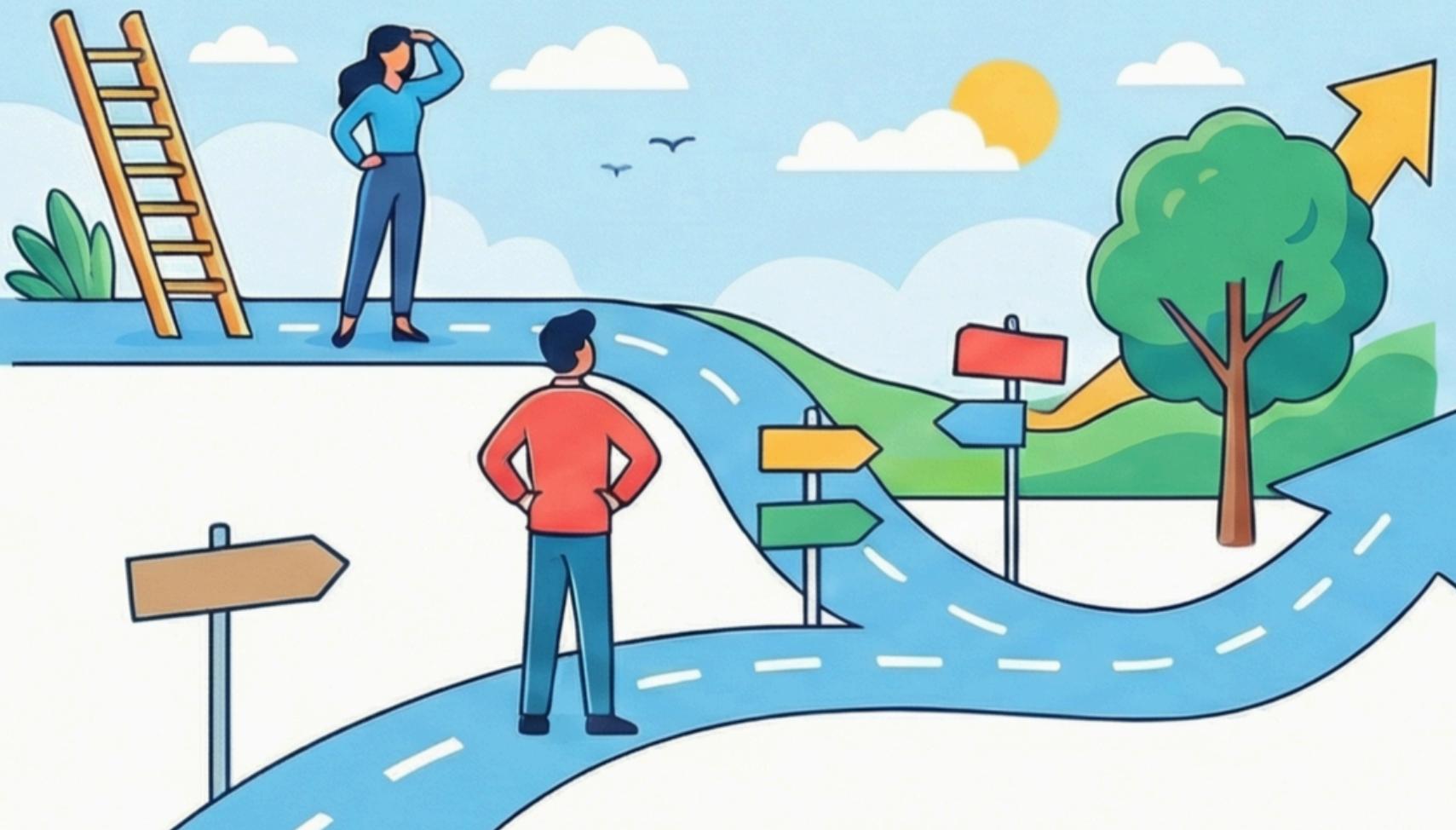


# SJM Avocat le nouvel entretien de parcours professionnel

## L'Entretien de Parcours Professionnel : La Nouvelle Norme



### Nouveauté : 2 Entretiens Spécifiques pour les Salariés Expérimentés

#### L'Entretien de Mi-Carrière



##### Quand ? Vers 45 ans

Doit être organisé dans les 2 mois qui suivent la visite médicale de mi-carrière, qui a lieu en principe l'année du 45e anniversaire du salarié.

##### Objectif : Prévenir et adapter

Vise à discuter de l'adaptation du poste de travail, de la prévention de l'usure professionnelle et des besoins en formation ou des souhaits de mobilité.

##### Lien direct avec la santé au travail

Les propositions du médecin du travail peuvent être discutées lors de cet entretien pour sécuriser le parcours professionnel.

#### Nouveau nom, nouveaux objectifs

L'ancien "entretien professionnel" est remplacé par l'entretien de parcours professionnel" pour mieux refléter son objectif de gestion de carrière à long terme.

#### Thèmes à aborder obligatoirement

L'entretien doit couvrir les compétences, le parcours du salarié, ses besoins en formation, ses souhaits d'évolution, ainsi que l'activation de son CPF et le recours au conseil en évolution professionnelle.

#### Attention : Ce n'est pas un entretien d'évaluation

Cet entretien est un moment d'échange sur les perspectives d'évolution du salarié et ne doit pas porter sur l'évaluation de son travail.

#### Calendrier de mise en application



26 octobre 2025  
(sauf accord collectif)



au plus tard le  
1er octobre 2026  
pour tous les accords  
en cours.

#### Comparatif : Avant vs Après la Réforme

	Entretien professionnel (Avant)	Entretien de parcours professionnel (Après)
Premier entretien	Dans les 2 ans suivant l'embauche	Dans l'année suivant l'embauche
Périodicité suivante	Tous les 2 ans (sauf accord)	Dans les 4 ans (sauf accord)
Tableau récapitulatif	Tous les 6 ans	Tous les 8 ans
Après une longue absence	Obligatoire au retour	Obligatoire, sauf si un entretien a eu lieu dans les 12 mois précédents



#### Sanction en cas de non-respect

Pour les entreprises de 50 salariés et plus, le non-respect des obligations entraîne un abondement de 3 000 € sur le Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié.

#### L'Entretien de Fin de Parcours Professionnel



##### Quand ? À l'approche de la retraite

Doit intervenir dans les 2 années qui précèdent le 60e anniversaire du salarié (généralement à 58 ou 59 ans).

##### Objectif : Anticiper et aménager

Permet d'aborder les conditions de maintien dans l'emploi et les possibilités d'aménagement de fin de carrière (temps partiel, retraite progressive).